



**Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Ministère des Solidarités et de la Santé**

ARRÊTÉ du 17 mars 2021

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État au titre de 2021

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 1^{er} février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2021 pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État est fixée ainsi qu'il suit :

M. LEDOS Eric Administrateur général au secrétariat général des ministères sociaux, Président ;

Mme BISOT Anne-Catherine Attachée d'administration de l'État hors classe à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Ile-de-France, Unité départementale de Paris ;

M. BRESSOT David	Attaché d'administration de l'Etat hors classe à la direction des ressources humaines des ministères sociaux ;
Mme CASADIO-LORETI Pauline	Attachée principale d'administration de l'Etat à la délégation à l'information et à la communication des ministères sociaux ;
M. JOUAN Nicolas	Inspecteur du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne Rhône-Alpes ;
M. MAISON Alain	Attaché principal d'administration de l'Etat à la direction des ressources humaines des ministères sociaux ;
Mme MOTTET Béatrice	Experte de haut niveau à la direction des ressources humaines des ministères sociaux.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, cette fonction sera assurée par Mme MOTTET Béatrice.

Article 2

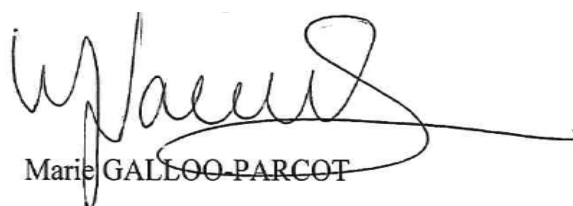
Cet examen professionnel est classé dans le groupe I pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le Directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 mars 2021,

La cheffe du Département « Recrutement-inclusion, mobilité et rémunérations »



Marie GALLOO-PARCOT